



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Unité Police de l'Eau

Monsieur DEWITTE Régis
21, rue Saint Michel

59122 KILLEM

N° 731/PE

Lille, le 14 JUIN 2017

Monsieur,

Par courrier reçu le 12 juin 2017, vous avez procédé auprès du Service en charge de la Police de l'Eau à une déclaration d'existence de plan d'eau, antérieur au 29/03/1993, au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau) concernant « un plan d'eau de 10 000 m² environ situé au lieu-dit Les Moères sur la commune de KILLEM, parcelle A1 (longueurs 140 m et 106 m environ, largeur 77 m et 72 m environ).

Les pièces transmises à l'appui de cette déclaration permettent effectivement la régularisation administrative de ce plan d'eau selon les références suivantes :

- date de réception : **12/06/2017**
- numéro d'enregistrement : **59-2017-00079**.

La rubrique de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernée par vos plans d'eau est la suivante :

RUBRIQUE	INTITULE	REGIME	ARRETE DE PRESCRIPTIONS GENERALES CORRESPONDANT
3.2.3.0	Plans d'eau, permanents ou non ; 1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha (autorisation) ; 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (déclaration)	Déclaration	Arrêté du 27 août 1999

.../...

Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 8h30-12h30 - 8h30-17h
Tél. : 03 28 03 83 00 – fax : 03 28 03 83 80
62 Boulevard de Belfort CS 90007 59042 Lille Cedex

Ces renseignements sont conservés dans les archives de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Le présent courrier est à présenter lors d'un contrôle.

De plus, toute extension de plan d'eau doit faire l'objet d'un dossier loi sur l'eau.

Ce dossier est suivi par Céline WOLICKI qui se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 03.28.03.84.18.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

La Responsable du Service Eau Environnement,



Isabelle DORESSE

Copie à : Monsieur le Responsable de la Délégation Territoriale des Flandres

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.